

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun des ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonnes gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

**Nom du produit:**

Fidea Pictet Global Environmental Opportunities

**Identifiant d'entité juridique (LEI)**

549300T9LVVWHU63HW52

**Objectif d'investissement durable**

**Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?**

**Oui**  **Non**

<p><input checked="" type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'<b>investissements durables ayant un objectif environnemental: 25,00 %</b>;</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'<b>investissements durables ayant un objectif social: 5,00 %</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Il <b>promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables.</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il <b>promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables</b></p>
---	--



**Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier?**

Les principales manières dont le fonds veut atteindre son objectif durable sont les suivantes:

Impact positif: ce fonds vise un impact environnemental et/ou social positif en investissant principalement dans des entreprises à faible empreinte écologique, et qui contribuent à relever les défis environnementaux mondiaux en fournissant des produits et services dans la chaîne de valeur environnementale. Ces produits et services sont nécessaires pour encourager la transition vers une économie à faible intensité de carbone, vers un modèle d'économie circulaire, ainsi que pour surveiller et prévenir la pollution et protéger, par exemple, les ressources rares comme l'eau.

Le fonds investit principalement dans des entreprises dont une part importante de leurs activités est liée, mais pas limitée, à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables, à la lutte contre la pollution, à l'approvisionnement en eau et aux technologies de l'eau, à la gestion et au recyclage des déchets, à l'agriculture et à la sylviculture durables, à l'économie dématérialisée et à d'autres activités économiques pertinentes.

Pour ce faire, il investit dans des titres qui financent des activités économiques qui contribuent de manière substantielle à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux tels que :

Taxonomie alignée

- l'atténuation du changement climatique ou l'adaptation à celui-ci

Autre environnement

- l'atténuation du changement climatique ou l'adaptation à celui-ci
- l'utilisation durable et la protection des ressources en eau et marines
- transition vers une économie circulaire
- la prévention et la réduction de la pollution, ou
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

#### Social

- des communautés inclusives et durables
- un niveau de vie et un bien-être adéquats pour les utilisateurs finals, ou
- travail décent

Les titres entrant en ligne de compte comprennent les actions émises par des entreprises exerçant une part importante des activités (telles que mesurées à l'aide des revenus, l'EBIT, la valeur de l'entreprise ou des critères similaires) dérivées de telles activités économiques.

Exclusions basées sur des normes et valeurs: le fonds exclut les émetteurs qui violent gravement les normes internationales ou qui ont des activités significatives aux conséquences négatives pour la société ou l'environnement.

Actionnariat actif: le fonds exerce systématiquement ses droits de vote. Le fonds peut se tourner vers le management des entreprises sur des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) matérielles et peut cesser ses investissements si les progrès se révèlent insatisfaisants.

Voir également: "Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?" et "Ce produit financier tient-il compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?"

#### • **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par le fonds sont notamment:

- les investissements dans des entreprises qui tirent une part importante du chiffre d'affaires, de l'EBIT, de la valeur de l'entreprise ou d'autres mesures similaires de l'ensemble des activités économiques entrant en ligne de compte pour la stratégie
- l'exposition à des revenus provenant d'activités économiques contribuant à des objectifs environnementaux et/ou sociaux
- profil ESG général
- les indicateurs Principal Adverse Impact (PAI), dont l'exposition à des émetteurs qui violent gravement les normes internationales ou qui exercent des activités significatives ayant des effets E/S négatifs sur la société ou l'environnement
- le pourcentage de réunions d'entreprises entrant en ligne de compte où des droits de vote ont été exercés

#### • **Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Le fonds considère qu'un investissement est durable s'il ne porte pas atteinte de manière significative à un objectif E/S, qui est déterminé par l'équipe d'investissement sur la base d'une combinaison d'évaluations quantitatives et qualitatives au niveau de l'émetteur. Les évaluations sont fondées sur des indicateurs généraux et sectoriels pertinents et incluent l'exposition à des risques importants en matière de durabilité. Il y a des évaluations périodiques et des contrôles des risques pour surveiller la mise en œuvre.

#### **Comment les indicateurs concernant les indices négatifs ont-ils été pris en considération?**

Le fonds tient compte et, dans la mesure du possible, limite les effets négatifs de ses investissements sur la société et l'environnement par une combinaison de décisions de gestion de portefeuille, d'activités de propriété active et d'exclusion d'émetteurs en lien avec des comportements ou activités controversés.

Les principales indices négatives correspondent aux indices négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect de droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

***Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Le fonds exclut les émetteurs soumis à de graves controverses dans des domaines tels que les droits de l'homme, les normes du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.



**Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

- Oui, Oui, le fonds tient compte et, dans la mesure du possible, limite les effets négatifs de ses investissements sur la société et l'environnement par une combinaison de décisions de gestion de portefeuille, d'actionnariat actif et d'exclusion d'émetteurs en raison de comportements ou d'activités controversés.

Voir également des informations détaillées sur les exclusions dans la Responsible Investment de Pictet Asset Management.

- Non



**Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?**

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Objectif: augmenter la valeur de votre investissement tout en visant un impact environnemental et social positif.

Indice de référence: MSCI AC World (EUR), un indice qui ne tient pas compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Utilisé pour la surveillance des risques, l'objectif de performance et la mesure des performances.

Actifs en portefeuille: le fonds investit principalement dans des actions d'entreprises actives dans l'énergie propre et l'eau, l'agriculture, la sylviculture et d'autres domaines de la chaîne de valeur environnementale. Le fonds peut investir dans le monde entier, notamment sur des marchés émergents et la Chine.

Dérivés et produits structurés: le fonds peut utiliser des dérivés pour une gestion efficace de portefeuille et pour limiter différents risques (couverture). Il peut également utiliser des produits structurés pour obtenir une exposition aux actifs en portefeuille.

Processus d'investissement: dans le cadre de la gestion active du fonds, le gestionnaire d'actifs utilise une combinaison d'analyse de marché et d'analyse d'entreprise fondamentale pour sélectionner des titres qu'il considère comme offrant des perspectives de croissance favorables à un prix raisonnable. Le gestionnaire d'actifs considère les facteurs ESG comme un élément fondamental de la stratégie en essayant d'investir principalement dans des activités économiques qui contribuent à un objectif environnemental, tout en évitant des activités qui ont une incidence négative sur la société ou l'environnement. Les droits de vote sont exercés systématiquement et il peut être question d'incidence sur les entreprises pour changer des pratiques ESG dans le sens positif. Pour plus d'informations, consultez le cadre d'exclusion de Pictet dans la Responsible Investment Policy, catégorie de produits SFDR article 9. La composition du portefeuille n'est pas limitée au benchmark, la similitude des performances du fonds avec celles du benchmark pouvant donc varier.

Monnaie du fonds: EUR

Voir également: "Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier?" et "Politique d'investissement" dans le prospectus du fonds.

- ***Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable?***

Les éléments contraignants du fonds comprennent:

- au moins 80% d'investissements dans des entreprises qui, avec une part considérable de leurs activités, apportent des solutions à des défis environnementaux tels que l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la lutte contre la pollution, l'approvisionnement en eau et la technologie de l'eau, la gestion et le recyclage des déchets, l'agriculture et la sylviculture durables et d'autres activités économiques pertinentes (mesurées à l'aide des revenus, la valeur de l'entreprise, les bénéfices avant intérêts et impôts, ou des éléments similaires)

- exclusion des émetteurs qui:

i. sont impliqués dans la production d'armes controversées, notamment de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, d'armes biologiques et chimiques, d'armes nucléaires et d'uranium appauvri

ii. tirent une part importante de leurs revenus d'activités nuisibles pour la société ou l'environnement, comme l'extraction thermique de charbon et la production d'énergie, l'exploration et la production non conventionnelles de pétrole et de gaz, la production conventionnelle de pétrole et de gaz, l'énergie nucléaire, les armes conventionnelles et les armes de petit calibre, les armes militaires et les produits et services liés aux armes, la production de tabac, la production de divertissement pour adultes, les activités de jeux d'argent, le développement/la croissance d'organismes génétiquement modifiés, les produits de pesticides/la vente au détail dans une mesure grave contraire aux normes internationales, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies en matière de droits de l'homme, de conditions de travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption

- un meilleur profil ESG que l'indice de référence après la suppression des 20 % inférieurs des émetteurs aux caractéristiques ESG les plus faibles
- l'analyse de critères ESG des titres entrant en ligne de compte comprenant au moins 90 % de l'actif net ou du nombre d'émetteurs en portefeuille (à la discrétion du gestionnaire d'actifs)

Afin de garantir le respect continu, le fonds surveille le profil ESG de tous les titres et émetteurs faisant partie du pourcentage minimum d'investissements durables mentionné dans "Quelle est l'allocation d'actifs prévue pour ce produit financier?". Le fonds utilise des informations provenant de différentes sources, telles que sa propre analyse fondamentale, des recherches ESG, des analyses de tiers (y compris celles de courtiers), des agences de notation et des médias financiers et généraux. Sur la base de ces informations, le gestionnaire d'actifs peut décider d'ajouter ou de cesser certains titres ou d'augmenter ou de réduire ses positions sur certains titres.

Voir également: "Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?" et "Ce produit financier tient-il compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?"

- ***Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit?***

Le fonds évalue les processus et contrôles décisionnels d'entreprises, ainsi que la manière dont le management équilibre les intérêts des actionnaires, des travailleurs, des fournisseurs, des clients, de la communauté et d'autres parties prenantes. Les domaines évalués peuvent comprendre les suivants:

- la composition du comité de direction et du conseil d'administration, y compris l'expérience, la diversité et la répartition des rôles, ainsi que la politique de suivi et l'évaluation du conseil d'administration
- la politique de rémunération des administrateurs, y compris la rémunération à court et à long terme et leur alignement sur les intérêts des actionnaires
- la maîtrise et le reporting des risques, y compris l'indépendance et le mandat de l'auditeur
- les droits des actionnaires, dont le principe du "one-share-one-vote" et les transactions entre parties liées

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



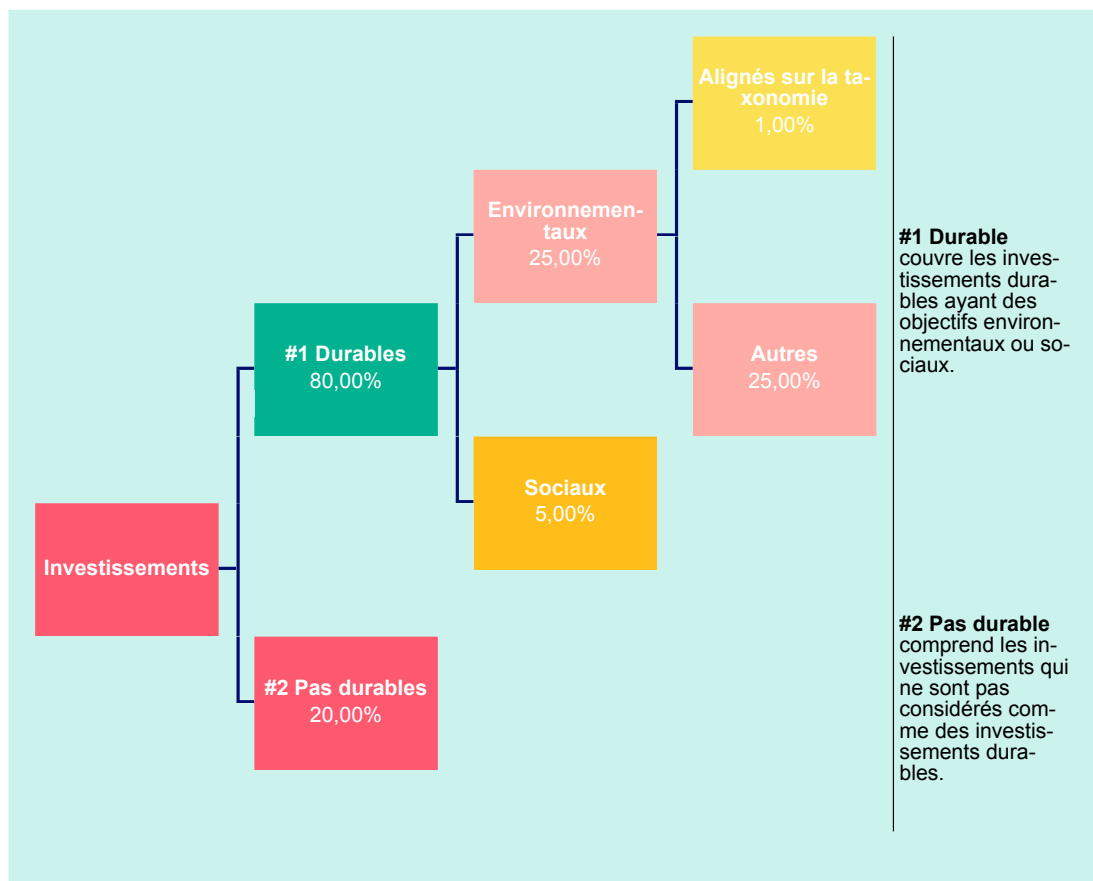
## Quelle est l'allocation des actifs et la part minimale d'investissements durables?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Le fonds investit au moins 80% de ses actifs dans des investissements durables (#1 Durable) et un maximum de 20% dans des investissements non durables (#2 Investissements non durables). Au moins 25 % des actifs sont affectés à des objectifs environnementaux et au moins 5 % à des objectifs sociaux.



### • Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle l'objectif d'investissement durable?

Le fonds n'utilise pas de dérivés pour atteindre son objectif d'investissement durable. Les exclusions sont appliquées à tous les types de titres (actions, obligations, obligations convertibles) émis par des entités exclues, y compris les titres participatifs et les dérivés émis par des tiers sur de tels titres.

Voir également: "Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?"



### Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds investira au moins 0 % de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE\*?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

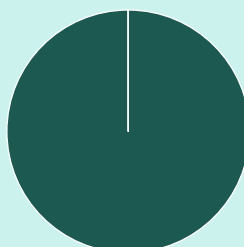
Non

Non, non applicable. Sur la base des informations disponibles, il n'est pas possible de déterminer à l'heure actuelle si les activités dans lesquelles le fonds investit répondent ou non à ces critères de la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

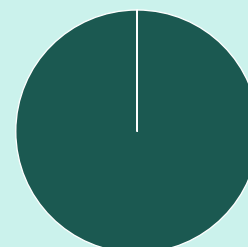
1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses\*** 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines\***

■ Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire): **0%**  
 ■ Non aligné sur la taxinomie: **100%**



**Total alignés sur la taxinomie 0%**

■ Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire): **0%**  
 ■ Non aligné sur la taxinomie: **100%**



**Total alignés sur la taxinomie 0%**

\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

\*Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

• **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?**

L'engagement minimum des investissements dans les activités de transition et de facilitation est de 0% en raison de l'impossibilité pratique de prendre des engagements contraignants.





Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental est de 25%. La somme des investissements ayant un objectif social et environnemental sera d'au moins 80%.



### Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social?

La part minimale d'investissements durables à objectif social est de 5%. La somme des investissements ayant un objectif social et environnemental sera d'au moins 80%.



### Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Pas durables», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements « non durables » du fonds comprennent :

- Produits dérivés et positions de trésorerie

Le cas échéant, des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent aux incidences sous-jacentes.

Voir également: "Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?"



### Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet:

<https://www.baloise.be/fr/prive/investir/informationsurladurabilite-fondsdinvestissement.html>



### Avertissement

Ce document décrit la politique ESG du fonds. Le contenu ne peut être considéré comme un conseil en investissement et doit être lu conjointement avec les autres documents précontractuels du produit et du fonds. Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons à votre courtier.